



Vie conjugale difficile refus de divorce

Par **yelle38**, le **19/12/2014** à **22:01**

Bonjour, j'ai besoin de conseils pour une situation difficile.

Après une vie conjugale sans gros aléas, celle-ci s'est trouvée chamboulée suite à une hernie que s'est faite soigner mon mari. Par la suite celui-ci souffrant de problèmes d'érection, nous n'avons plus eu aucun rapport physique depuis environ 8 ans. J'ai tenu ainsi durant 5 ans jusqu'au moment où j'ai rencontré un homme et que j'ai commis un adultère. Sans le cacher à mon époux qui s'est montré très compréhensif à ce moment-là.

Entre temps nos rapports se sont détériorés, en partie à cause de son caractère intransigeant et parfois dictateur. J'ai essayé de tenir pour épargner les enfants mais aujourd'hui il a décidé de me mener une vie infernale en refusant le divorce afin de m'obliger à rester avec lui et me menace de brandir le spectre de l'adultère.

Il sort de problèmes de santé, avec une période de déprime durant laquelle il disait vouloir se suicider. Bien entendu je l'en ai empêché. Il essaie aussi de jouer sur ce tableau me reprochant de l'en avoir empêché, que ça m'aurait bien arrangé etc.

Nous n'avons pas de biens immobiliers mais de l'argent à la banque, il se sert également de ça en disant déplacer tout l'argent et d'y mettre le feu. Bref, j'ai l'impression de vivre avec un despote, je ne sais plus quoi faire, je me sens désemparée.

Je précise que mes enfants ont 16 et 19 ans et que le plus grand est en recherche d'emploi depuis cet automne.

D'avance merci de vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **20/12/2014** à **02:27**

Bonjour, si votre mari ne veut pas divorcer, vous pouvez toujours commencer la procédure. Le juge prendra des mesures provisoires lors de la première audience, comme la garde de votre

plus jeune fils, la résidence séparée.... vous resterez marié si votre mari refuse le divorce mais au bout de deux ans vous pourrez demander le divorce pour altération du lien conjugal, divorce qui sera imposé à votre mari, cordialement

Par **jibi7**, le **20/12/2014** à **08:48**

Hello

parallèlement et plutôt préalablement à cette demande de résidence séparée, vu les menaces matérielles, il vous faut prendre conseils avec votre banque votre notaire..peut être un organisme de conseil et médiation familiale pour vous aider et protéger les enfants. Et si vous avez un contrat de mariage, pour pouvoir mettre à l'abri une partie de l'argent commun correspondant à votre moitié + une part pour élever les enfants en cas de refus d'assumer ses obligations.

Par ailleurs pour ne pas subir seule les chantages au suicide etc..faites vous accompagner , Un medecin pourrait imposer une obligation de soins à votre mari, attester de ses difficultés sexuelles ce qui relativisera l'incidence des accusations d'adultere..

..

Par **yelle38**, le **20/12/2014** à **13:34**

Merci à tout deux, je prends bonne note de vos précieux conseils.
Encore merci.

Par **yelle38**, le **20/12/2014** à **13:35**

Merci à tout deux, je prends bonne note de vos précieux conseils.
Encore merci.